

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 92-0313/PR/FIN mettant à la disposition des ministres un crédit annuel de 3.000.000 FD destiné à l'achat de mobiliers et à l'entretien des résidences ministérielles.

n° 92-0313/PR/FIN

Ministère  
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication  
1 avril 1992

Numéro JO  
n° 7 du 15/04/1992

Date du numéro  
15 avril 1992

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

**VU** Les Lois constitutionnelles LR/77-001 et 77-002 en date du 27 Juin 1977

**VU** L'ordonnance N°LR/77-008 du 30 Juin 1977

**VU** Le décret N°90-128 du 25/11/1990 portant nomination des membres du Gouvernement modifié par Décret N°91-057 du 13 Mai 1991 ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Il est mis à la disposition des Ministres un crédit annuel de 3.000.000 FD destiné à l'achat de mobiliers et à l'entretien des résidences ministérielles.

#### Article 2

Ce crédit sera débloqué trimestriellement dans la limite du quart (1/4).

#### Article 3

A la fin du trimestre, le reliquat de crédit pourra être versé aux Ministres sous forme d'indemnité.

